

Bourse d'études Ken Dryden

Cadre de références et lignes directrices

APERÇU

Chaque année, des bourses Ken Dryden sont attribuées à de jeunes personnes actuellement ou précédemment pris en charge qui sont déterminés et promis à un bel avenir.

Cette bourse a été baptisée d'après son initiateur qui est décidé à la maintenir : Ken Dryden, auteur, consultant en éducation sur les questions touchant les enfants et les jeunes, avocat, ancien gardien de but vedette de la LNH et ancien président du club de hockey Toronto Maple Leafs.

Le Réseau national des jeunes pris en charge (www.youthincare.ca) administre ce programme de bourses en partenariat avec Ken Dryden depuis 1995.

Chaque bourse représente jusqu'à 3 000 \$ ou 80 % des frais de scolarité, la moindre des deux possibilités étant retenue, et est renouvelable tous les ans, en fonction d'un progrès raisonnable vers l'obtention d'un grade ou d'un diplôme de premier cycle.

Il suffit pour les jeunes qui le désirent de postuler. Les travailleurs sociaux, les parents de famille d'accueil ou les amis sont priés d'informer tout jeune admissible de l'existence de cette bourse et de leur offrir leur aide. Mais vous devez faire diligence. Les demandes d'inscription doivent parvenir aux collèges et universités maintenant, car le mois de septembre approche à grands pas.

AVANT DE FAIRE UNE DEMANDE

Vérifiez d'abord si vous êtes admissible avant de commencer le processus.

Vous êtes admissible **seulement si vous répondez à tous les critères** ci-dessous :

- Vous êtes citoyen canadien ou résident permanent.
- Vous réunissez les exigences d'admission au collège ou à l'université, demandez une inscription dans une université ou un collège canadien et préparez un grade ou diplôme universitaire.
- Vous avez moins de 30 ans à la date limite pour le dépôt de la demande.
- Vous êtes, ou avez été pris en charge par le système de protection et de bien-être de l'enfance et avez été dans au moins une des situations suivantes :
 - o désigné pupille de la société ou de la Couronne
 - o désigné par ordonnance en tutelle temporaire ou permanente
 - o assigné à un travailleur social ou à un travailleur de la protection de l'enfance,
 - o placé dans un foyer de groupe
 - o Placé dans une famille d'accueil

Vous n'êtes **pas admissible** si vous ou votre famille êtes uniquement prestataire d'aide sociale, de bien-être, de prestations familiales ou d'assurance-emploi. Vous n'êtes pas admissible non plus lorsque vous occupez actuellement un emploi au Réseau national des jeunes pris en charge ou siégez à son conseil d'administration.

Assurez-vous de comprendre l'importance de la bourse et des autres possibilités qui s'offrent à vous.

La Bourse d'études Ken Dryden est attribuée à 8 jeunes personnes de partout au Canada qui ont fait de grandes réalisations et sont destinées à un bel avenir. Chaque bourse représente jusqu'à 3 000 \$ ou 80 % des frais de scolarité et frais connexes, la moins élevée des deux possibilités étant retenue. La bourse est renouvelable tous les ans sur la base d'un progrès raisonnable vers l'obtention d'un grade ou d'un diplôme **de premier cycle**.

Chaque année, nous recevons beaucoup plus de demandes que nous n'attribuons de bourses. La concurrence est donc forte. Les candidats potentiels sont invités à consulter notre site Web (<http://youthincare.ca/link/scholar.html>), car d'autres bourses pourraient vous être disponibles. Demandez à votre travailleur social, votre agence ou ministère de vous indiquer les autres possibilités auxquelles vous pourriez être admissible.

Commencez tôt et déposez votre demande tôt.

Il faut beaucoup de temps pour rassembler tous les renseignements requis (y compris l'obtention des relevés de notes scolaires et des lettres de référence ainsi que la rédaction de trois compositions d'une page chacune). Si vous soumettez votre demande tôt, nous pouvons la vérifier pour vous signaler s'il manque quelque chose et vous permettre de l'envoyer avant la date limite. Si vous ne vous laissez pas assez de temps, vous pourriez perdre votre chance.

PRÉPARATION DE VOTRE DEMANDE

Remplissez votre demande à l'aide d'un ordinateur ou d'un stylo noir ou bleu exclusivement. **N'utilisez pas un crayon à mine ou un stylo de couleur pâle. Les pièces jointes doivent être dactylographiées.**

Utilisez uniquement du papier non ligné de 8½" x 11" - n'utilisez pas de papier de forme non traditionnelle.

Écrivez sur **un seul côté de chaque page.**

Fournissez autant de détails que possible sur cette demande et rappelez-vous que les trois compositions d'une page chacune à joindre à la demande revêtent une importance cruciale pour que votre demande soit examinée pour la Bourse d'études Ken Dryden. Les personnes qui examinent votre demande ne peuvent vous connaître que par l'information que vous leur fournissez.

N'envoyez pas une demande incomplète. Assurez-vous d'avoir tous les renseignements requis ainsi que les pièces jointes en passant en revue la liste de vérification de la demande. N'hésitez pas à envoyer des photos, des certificats additionnels ou tous autres renseignements que vous jugerez utiles. Cependant, vous devez les coller sur une feuille de 8½" x 11" et savoir que ces documents ne vous seront pas retournés.

Ne placez pas votre demande ou vos pièces jointes dans des protège-documents, des reliures à attache, des protège-pages, des enveloppes, etc.

Utilisez des trombones seulement, n'agraphez pas vos pages ensemble – que ce soit la demande ou les pièces jointes.

Rassemblez toutes les pièces jointes requises et **envoyez tout ensemble** en une seule enveloppe plutôt que séparément, sans oublier d'inclure :

- Un formulaire de demande dûment rempli
- Le plus récent relevé de notes scolaires officiel (Partie 2.1)
- Réalisations – Composition d'une page en pièce jointe (Partie 4.1)
- Aspirations – Composition d'une page en pièce jointe (Partie 4.2)
- Soutien personnel – Composition d'une page en pièce jointe (Partie 4.3)
- Trois lettres de référence (Partie 5.2)

Si possible, faites une photocopie de votre demande pour vous-même au cas où votre demande se perdrait dans le courrier.

Envoyez par la poste ou par messenger votre dossier de demande dûment rempli à l'adresse suivante bien avant la date limite. La demande doit être reçue par courrier ou messenger avant **17 h le premier vendredi de mars**, sinon elle sera rejetée. Les envois par télécopieur ou courrier électronique ne sont pas acceptés. Le dossier de demande de bourse doit être envoyé à :

Comité de sélection de la Bourse d'études Ken Dryden a/s Réseau national des jeunes pris en charge

207, rue Bank, bureau 332
Ottawa (Ontario)
K2P 2N2
1(800)790-7074

APRÈS AVOIR FAIT VOTRE DEMANDE

Vous pourriez appeler le bureau avant la date limite pour vérifier si votre demande a été bien reçue et si elle est complète.

Vérifiez votre adresse actuelle – si vous déménagez, informez-nous immédiatement sinon, nous risquons de ne pas pouvoir vous contacter au sujet de votre demande.

Attribution de la Bourse d'études

Le Réseau national des jeunes pris en charge ne s'occupe que de l'administration du processus de demandes. Cela signifie que nous recevons et examinons les demandes pour confirmer leur admissibilité puis nous en distribuons copie à tous les membres du Comité de sélection de la Bourse d'études Ken Dryden. À partir de ce moment, le Réseau national des jeunes pris en charge ne participe plus au processus et ne possède aucune information concernant le statut de votre demande.

Le Comité de sélection de la Bourse d'études Ken Dryden a l'entière responsabilité de l'examen du dossier et du

processus de sélection. Il s'agit d'un comité indépendant composé de Ken Dryden, d'un jeune ayant déjà été pris en charge et de défenseurs des jeunes pris en charge. Le Comité de sélection examine toutes les candidatures en mars - juin.

Le Comité de sélection basera sa décision sur :

- o vos réalisations (Comment êtes-vous rendu là où vous êtes aujourd'hui?)
- o vos aspirations, au niveau de l'éducation et autre (Quel objectif visez-vous?)
- o vos plans (Comment entendez-vous atteindre cet objectif?)

Les candidats retenus en sont informés directement par téléphone par Ken Dryden pendant le mois de juillet. Une lettre sera envoyée à tous les candidats avant le 15 août. Le fonds de bourses d'études est administré par le bureau de Ken Dryden, et non par le Réseau national des jeunes pris en charge.